



BIAT

Engagés
avec vous

— Modalités de participation aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire 2020 de la BIAT

Mercredi 3 juin à partir de 10 heures à huis clos

Compte tenu des contextes sanitaire et réglementaire actuels, les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront exclusivement à distance, sans la présence physique des actionnaires. La tenue des Assemblées Générales à distance demeure inchangée même en cas d'un éventuel déconfinement total. Une retransmission en direct sera assurée via une plateforme dédiée sur le site de la banque www.biat.com.tn. Les actionnaires, préalablement enregistrés et authentifiés, **pourront suivre la réunion, poser leurs questions et exercer leur droit de vote** selon la démarche décrite ci-dessous.

Comment s'enregistrer ?

- L'actionnaire est invité à se connecter au site de la banque www.biat.com.tn ou à se rendre directement sur le lien actionnaire.biat.com.tn
- L'actionnaire renseigne le formulaire d'enregistrement avec les informations suivantes :
 - Le Nom et Prénom ;
 - Le Numéro de sa carte d'identité ou son numéro RNE ;
 - Le nom de son intermédiaire en bourse ou de son teneur de compte ;
 - Le nombre de titres ;
 - L'adresse e-mail ;
 - Le Numéro de téléphone.
- Dès l'authentification des informations fournies par l'actionnaire, un mail lui sera adressé avec ses codes d'accès à la plateforme (login et mot de passe). Il pourra alors se connecter, consulter et télécharger les documents des assemblées, notamment le rapport d'activité et le formulaire spécial de vote. L'ensemble de ces documents sera mis en ligne dans les délais réglementaires.
- En cas de soucis d'authentification, un mail sera adressé à l'actionnaire pour l'informer et l'assister.
- Pour toute réclamation relative à l'authentification ou à l'enregistrement, merci de contacter les numéros suivants : 31318513 ou 31318539 ou d'adresser un email aux adresses suivantes : faouzi.ghorbel@biat.com.tn ou sahar.messadi@biat.com.tn

Comment poser ses questions ?

L'actionnaire enregistré et authentifié peut adresser ses questions par mail à l'adresse comfinanciere@biat.com.tn **jusqu'au 27 mai 2020 (délais prolongés)**.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard **le 29 mai 2020 (délais prolongés)** par retour d'email.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue des Assemblées, autres que celles ayant une incidence sur le vote ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de chacune des assemblées.

Comment voter ?

Les actionnaires sont invités à consulter, à travers la plateforme dédiée, les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Ils sont invités, en vue de préserver leurs droits, à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, lequel pouvoir doit parvenir au siège social de la banque au plus tard **le 31 mai 2020**.

Le bulletin de vote peut être envoyé soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle indiquée dans le formulaire d'enregistrement à l'adresse comfinanciere@biat.com.tn

Le vote émis par correspondance n'est valable que si **la signature apposée au formulaire est légalisée**.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Il n'est tenu compte que des votes reçus au plus tard le mardi **2 juin 2020**.

Comment participer à distance ?

Le mercredi 3 juin 2020 à 10 heures, un lien sera disponible sur la plateforme pour assister à la réunion des actionnaires. Tout actionnaire, authentifié et préalablement enregistré pourra assister aux assemblées en cliquant sur le lien.

Dates à retenir :

- Ouverture des inscriptions sur le site : **15 mai 2020**
- Mise en ligne des documents sur le site et réception des questions : **15 mai 2020**
- Prolongation de la date limite de réception des questions : **27 mai 2020**
- Prolongation des délais pour répondre aux actionnaires : **29 mai 2020**
- Date limite de réception des pouvoirs : **31 mai 2020**
- Date limite d'inscription sur le site : **2 juin 2020**
- Fin de réception des bulletins de vote : **2 juin 2020**
- Date de la tenue de l'AGE 2020 : **3 juin 2020 à partir de 10 heures**
- Date de la tenue de l'AGO 2020 : **3 juin 2020 à partir de 11 heures**

Contacts utiles :

- Pour toute réclamation relative à l'authentification ou à l'enregistrement des actionnaires sur la plateforme, merci de contacter les numéros **31318539** ou **31318538** : ou **31318539** ou d'adresser un email aux adresses suivantes : faouzi.ghorbel@biat.com.tn ou sahar.messadi@biat.com.tn
- Les questions écrites relatives aux assemblées générales sont adressées par mail à l'adresse comfinanciere@biat.com.tn **jusqu'au 27 mai 2020**.
- Pour tout support technique le jour des assemblées générales, une **hotline** sera mise à la disposition des actionnaires.